



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Services nationaux de passation des marchés
220, 4^e Av. S.-E., bureau 720
Calgary (Alb.) T2G 4X3

AMENDMENT / MODIFICATION

001

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada, Unité de réception des soumissions
Services nationaux de passation des marchés
220, 4e Av. S.-E., bureau 720
Calgary (Alb.) T2G 4X3

Title-Sujet : Aménagement d'un bloc sanitaire, d'un terrain de stationnement et d'une aire de fréquentation diurne au Col-Rogers – Parc national du Canada des Glaciers		
Solicitation No. – N° de l'invitation : 5P420-18-0499/A	Date : 31 janvier 2019	
GETS Reference No. – N° de référence du SEAOG : PW-19-00859731	Amendment No. - N° de la modif. : 001	
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14 h	on – le 20 février 2019	Time Zone - Fuseau horaire MST - HNR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre : <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Jen Maheu jennifer.maheu@canada.ca		
Telephone No. – N° de téléphone : (587) 432-8458	Fax No. – N° de télécopieur : 866-246-6893	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction :		
See Herein – Voir aux présentes		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) – À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE (dactylographier ou écrire en lettres moulées)

Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur ou de l'entrepreneur	
Address – Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur ou de l'entrepreneur	
Title – Titre :	
Telephone No. - N° de téléphone : _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur : _____	
Signature	Date

MODIFICATION 01

La présente modification vise à reporter la date de clôture de l'appel d'offres, à transmettre les questions et réponses et pour apporter des changements au dossier d'appel d'offres.

A) DATE DE CLÔTURE DES SOUMISSIONS

La date de clôture de l'appel d'offres 5P420-18-0499/A, qui avait été fixée au 5 février 2019, est reportée au **20 février 2019 à 14 h, heure normale des Rocheuses (HNR)**.

B) PRÉSENCES À LA VISITE DES LIEUX

Vendeur	Nom du représentant
Carver Construction	Clint Nyberg
VVI Construction	Kent Hendrickson Sam Beaudoin
DDF	Andy Scott Debbie Anderson
Absolute Industries	Scott Robertson Julia Northway
Tree Construction Inc	Nik Winnitowy Greg Hoffart
MackKay Contracting	Devin Mcgregor
Wildstone Construction	Mike Bernier
Jake Jay Construction	Grusky Layco Tallon Stane
Capra Electric	Brad Olsen
KD Electric	Aaron Gauer
Silverado Industries	Leroy Oler
International Timber Frames Inc.	S. Liebmann

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et moyennant l'approbation des fournisseurs.

C) QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

Q1 : Veuillez confirmer l'unité de mesure pour l'article 7.5 – Surface asphaltée = 1 090 m².

R1 : L'unité de mesure devrait être des TONNES et non des m². Le formulaire de soumission sera modifié en conséquence.

Q2 : Quels matériaux de remblai doivent être utilisés pour les services publics?

R2 : Il faut utiliser les matériaux de remblai prescrits par les autorités respectives.

Q3 : Une conception existe-t-elle pour le puisard d'eaux pluviales?

R3 : Il n'y a pas de conception pour le puisard d'eaux pluviales. Il devrait s'agir d'une « dépression » façonnée dans l'enrochement à l'avant du mur de tête, qui permettrait à l'eau de s'accumuler avant de se

rendre dans la canalisation. Aucun puisard n'est requis pour le bâtiment.

Q4 : Où doit-on transporter les déblais?

R4 : Il faut évacuer les déblais à l'extérieur du parc national.

Q5 : À l'article 9.10, il est indiqué « Fourniture et installation d'un regard de visite d'eau pluviale ». Ne devrait-il pas plutôt être écrit « Fourniture et installation d'un regard de visite d'égout sanitaire »?

R5 : Oui – il devrait être écrit « regard de visite d'égout sanitaire ». Le formulaire de soumission sera modifié en conséquence.

Q6 : Le site sera-t-il déneigé avant les travaux?

R6 : L'entrepreneur peut s'attendre à ce que Parcs Canada effectue le déneigement en avril, potentiellement à la fin de mars. Une fois que le site sera en la possession de l'entrepreneur, ce dernier aura la responsabilité d'effectuer le déneigement.

Q7 : Jusqu'à quand les déclenchements préventifs des avalanches peuvent-ils se produire?

R7 : Le déclenchement préventif des avalanches peut aller jusqu'en mai. On discutera des répercussions des fermetures sur l'entrepreneur retenu après l'attribution du contrat.

Q8 : La voie de desserte devra-t-elle être ouverte pour Parcs Canada et le public durant la construction?

R8 : Durant la période des travaux, l'entrepreneur peut s'attendre à avoir le plein contrôle des limites du projet définies, sauf du 1^{er} novembre 2019 au 15 mai 2020, où la voie de desserte doit être utilisée par Parcs Canada à des fins de prévention des avalanches, comme décrit à la figure 1. Durant cette période, Parcs Canada exploitera et entretiendra la voie de desserte. L'entrepreneur pourra continuer d'accéder au reste du site, mais il ne devra pas nuire aux déclenchements préventifs des avalanches.

Q9 : Qu'est-ce que le remblai stabilisé – du tout-venant bien gradué de 2 po et moins ou de 3 po et moins? Est-ce que la totalité du remblai de 2 m doit être de 2 po et moins?

R9 : Le remblai stabilisé devrait être du tout-venant bien gradué de 2 po et moins (50 mm).

Q10 : Y a-t-il des renseignements sur les boîtes de tirage/boîtes de jonction aux sites de jonction pour les connexions électriques?

R10 : Les emplacements des boîtes de jonction sont indiqués sur les dessins contractuels. Parcs Canada s'assurera qu'un courant triphasé de 100 ampères sera fourni à ces boîtes de jonction.

Q11 : Pourquoi excaver et remblayer avant les travaux – le site n'a-t-il pas déjà été remblayé? Pouvons-nous proposer une solution de rechange?

R11 : Le matériau de remblai utilisé en 2018 n'était pas adéquat comme matériau de fondation pour un bâtiment et l'infrastructure du terrain de stationnement, et il a été utilisé pour remblayer l'excavation pour éviter qu'elle ne se remplisse d'eau et de neige durant l'hiver. Ce matériau devra être enlevé et évacué et un remblai stabilisé adéquat devra être mis en place pour fournir une bonne fondation. Pour le moment, aucune solution de rechange ne sera considérée et les soumissionnaires doivent présenter une soumission conforme à la conception indiquée sur les dessins. Les services d'un ingénieur en géotechnique doivent être retenus par l'entrepreneur pour assurer une compaction adéquate du remblai stabilisé.

Q12 : Les profondeurs d'excavation indiquées (1 à 2 m) sont-elles mesurées à partir de la surface du sol actuel? Quelle était la profondeur de l'excavation initiale?

R12 : Les profondeurs d'excavation indiquées sur le dessin sont mesurées à partir de la surface du sol existant. Les profondeurs de l'excavation initiale variaient sur le site – consulter la figure 2 ci-jointe.

Q13 : Y aura-t-il des problèmes de contamination ou de découvertes archéologiques sur le site?

R13 : L'entrepreneur peut présumer que le site a été correctement réhabilité pour ce qui est de la contamination du sol. L'entrepreneur peut aussi présumer que les découvertes archéologiques sur le site sont peu probables. En cas de contamination ou de découvertes archéologiques, il faut respecter la **section 01 35 43**, Protection de l'environnement.

Q14 : Quelle est la puissance disponible pour la construction? Et où sont les connexions?

L'entrepreneur doit-il payer pour le courant temporaire?

R14 : Parcs Canada fournira un courant triphasé de 100 ampères sans frais pour l'entrepreneur. L'entrepreneur est responsable d'établir ses propres connexions, ainsi que l'infrastructure connexe, à la source de courant fournie par Parcs Canada.

Q15 : Est-ce qu'une source d'eau temporaire sera disponible durant les travaux, et si oui, où sera-t-elle située?

R15 : L'entrepreneur pourra puiser l'eau requise pour les travaux dans la borne de Parcs Canada située à environ 200 m au nord du site du projet, du côté de la voie en direction ouest de la Transcanadienne, du 1^{er} avril au 31 octobre. La borne sera fermée à partir du 31 octobre 2019. Après cette date, Parcs Canada fournira une autre source d'eau sur le site à la demande de l'entrepreneur.

Q16 : La date d'achèvement du 31 mars 2020 est-elle ferme ou flexible? La date actuelle augmenterait les coûts des soumissions.

R16 : Les dates d'exécution du contrat sont les suivantes : achèvement substantiel le 15 juillet 2019 et achèvement complet le 30 août 2020.

Q17 : Les fichiers numériques 3D du bâtiment seront-ils accessibles aux soumissionnaires?

R17 : Non. Seul le soumissionnaire retenu aura accès à ces fichiers.

Q18 : Est-ce qu'une partie des déblais peut servir pour la berme de paysagement?

R18 : Ces matériaux peuvent être utilisés s'ils sont adéquats pour la construction d'une berme décrite dans le devis et les dessins joints au contrat.

Q19 : Sur le dessin S202, les notes sur la toiture indiquent qu'il faut utiliser du contreplaqué en sapin de Douglas de 15,5 mm et le clouer sur des panneaux à rainure et languette de qualité commerciale de 89 mm. Quelle est la largeur de ces panneaux?

R19 : Les panneaux à rainure et languette de 89 mm et de qualité commerciale ont généralement une largeur standard, et sont dégrossis dans des panneaux de bois brut de 102 x 152 à 89 x 133 mm plus la projection de la languette.

Q20 : Ce même contreplaqué de 15,5 mm n'est pas présent sur le détail d'assemblage de la toiture du dessin A0.01; est-ce que du contreplaqué est requis?

R20 : Du contreplaqué de sapin de Douglas de 15,5 mm est requis, comme indiqué sur le dessin S202.

Q21 : Nous aimerions présenter une demande officielle pour être un fabricant approuvé qui offre des produits équivalents aux produits prescrits dans le devis.

R21 : Les produits de rechange ne seront pas considérés durant l'appel d'offres. Le soumissionnaire retenu peut discuter des solutions de rechange après l'attribution du contrat.

Q22 : L'utilisation d'épinette-pin-sapin (S-P-F) de qualité « choisi » pour la charpente au lieu de sapin et de bouleau?

R22 : Les dimensions et la qualité des essences des éléments de charpente indiquées sur les dessins structuraux ont été calculées pour résister aux charges de neige élevées caractéristiques du col Rogers. Le sapin de Douglas est beaucoup plus robuste que l'épinette-pin-sapin et il faudrait refaire la conception des éléments de charpente pour utiliser ces espèces. Les solutions de rechange ne seront pas considérées durant l'appel d'offres.

Q23 : Aucune mention n'est faite quant à la nécessité que l'équipement mécanique (y compris le réservoir de gaz) fonctionne dans des conditions de haute altitude (le col Rogers est à environ 1 330 m d'altitude).

R23 : L'exigence d'une cote pour le réservoir de propane en haute altitude, conformément à la norme CSA B149.2-15, a été ajoutée. Consulter le dessin M6, qui comprend une cote pour haute altitude pour le réservoir d'expansion.

Q24 : Quelles sont les conditions existantes sur le site?

R24 : Consulter les photos ci-jointes prises le 21 janvier 2019.



Figure 1 – Exemple d'accumulation de véhicules au col Rogers.

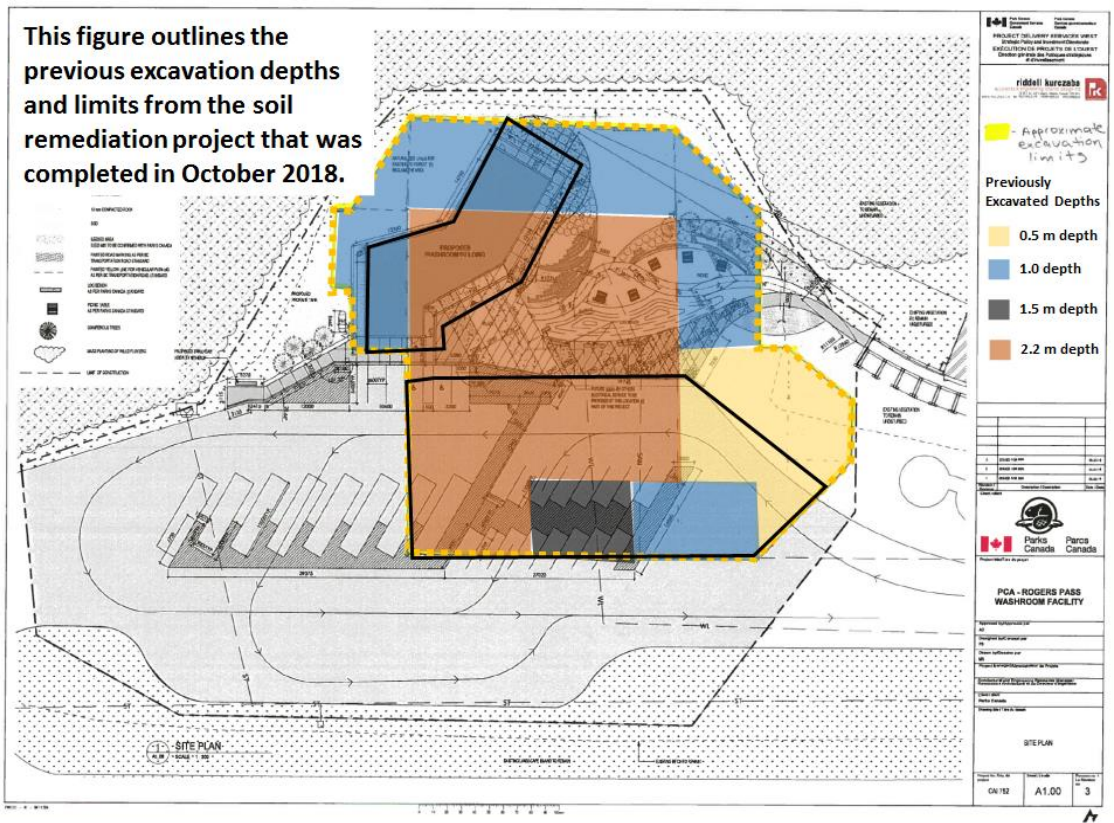


Figure 2 – Anciennes profondeurs d'excavation approximatives à des fins de références uniquement.

Cette figure présente les profondeurs et les limites de l'excavation précédente, réalisée lors du projet de réhabilitation des sols achevé en octobre 2018.

D) APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

On demande aux soumissionnaires d'effectuer ce changement comme il se doit. S'il n'a pas été fait dans la soumission, l'État le fera au nom du soumissionnaire et se servira du prix unitaire fourni pour obtenir le prix calculé total correct.

1. Section : TABLEAU DES PRIX – E. SURFACES

SUPPRIMER :

E	SURFACES					
7.5	Surface asphaltée	32 12 16	1090	m ²		

INSÉRER :

E	SURFACES					
7.5	Surface asphaltée	32 12 16	1090	tonnes		

2. Section : TABLEAU DES PRIX – G. SERVICES PUBLICS SUR PLACE

SUPPRIMER :

G	SERVICES PUBLICS SUR PLACE					
9.10	Fourniture et installation d'un regard de visite d'eau pluviale	33 05 16	2	ch.		

INSÉRER :

G	SERVICES PUBLICS SUR PLACE					
9.10	Fourniture et installation d'un regard de visite d'égout sanitaire	33 05 16	2	ch.		

E) SA06 DURÉE DES TRAVAUX

SUPPRIMER :

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le **31 mars 2020**

INSÉRER :

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le **30 août 2020**

F) PRÉCISIONS SUR LES DESSINS

- A0.00, Page de couverture – Se reporter aux changements inscrits dans les nuages de révision.
- A0.01, Légende des symboles, abréviations, assemblages de construction, examen des codes – Se reporter aux changements inscrits dans les nuages de révision.
- I-1, Plan global des services publics – Se reporter aux changements inscrits dans les nuages de révision.
- Plan d'étage M2 – Disposition de la plomberie – Se reporter aux changements inscrits dans les nuages de révision. Ajout d'une cote pour les réservoirs de propane en haute altitude, conformément à la norme CSA B149.2-15.
- Nomenclatures des systèmes mécaniques M6 – Se reporter aux changements inscrits dans les nuages de révision. Ajout d'une cote pour les réservoirs d'expansion en haute altitude.

G) MODIFICATIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Ajouter le document suivant : *DSP2_18-0499.zip*

Résumé du document:

Revised_Drawings_Addendum1.pdf

Site_Photos_20190121.pdf

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.